

# ANNEXE N°3



## PORTS PROPRES

### FICHE « MATERIEL DE DEPOLLUTION »

Les gestionnaires de port doivent pouvoir faire face à de petites ou moyennes pollutions par hydrocarbures. Ces pollutions sont causées par des fuites de produits raffinés (huiles, essences, gasoil...).

Le matériel à prévoir pour cette lutte est donc très spécifique, et est différent du matériel POLMAR, surtout prévu pour lutter contre des produits bruts.

La liste qui vous est proposée est donc inspirée par les plans « INFRA POLMAR », et les objectifs sont :

- Protection des agents portuaires qui vont faire les opérations de nettoyage
- Protection du plan d'eau portuaire et des navires présents sur le plan d'eau
- Protection du milieu (faune, flore, sédiments)
- Confinement dans le bassin portuaire, afin de ne pas générer de pollution extérieure.

#### **1. Protection des agents**

- Combinaisons jetables de protection
- Cagoules
- Gants
- Bottes ou sur bottes jetables
- Lunettes de protection

Les hydrocarbures, même raffinés, peuvent causer des lésions cutanées, oculaires, etc. la protection des agents est donc une nécessité absolue.

#### **2. Protection du site**

- Bâches (afin de protéger les quais sur lesquels seront transportés les barrages antipollution et le matériel après l'action)
- Géotextile (idem)
- Conteneurs poubelles équipés de sacs de protection
- Gaffes, pelles, râpeaux, etc.

#### **3. Barrages**

Pour les pollutions par hydrocarbures raffinés, à l'intérieur à un plan d'eau portuaire, les barrages absorbants d'hydrocarbures et hydrophobes constituent un bon matériel.

Il convient d'avoir en stock une longueur suffisante pour fermer la passe d'entrée du port et ceinturer la plus grande unité du port, au minimum 2,5 fois sa longueur.

#### **4. Autre matériel absorbant**

En plus des barrages, chaque port peut se munir d'une gamme d'absorbants, sous forme de feuilles, de rouleaux, de fibres spécifiques, de façon à absorber les hydrocarbures, et de façon à protéger les coques des bateaux exposés.

#### **5. Dispersants**

Attention, tous les produits cités (barrages, absorbeurs, tissus, etc.) sont récupérés après l'action de dépollution, et envoyés en unité de traitement des déchets dangereux pour l'eau.

Les produits « dispersants » précipitent le plus souvent les hydrocarbures dans les sédiments marins, où ils sont piégés, et constituent une source de pollution pérenne.

Les rayons du soleil (UV) et l'action du vent et de la mer constituent de bons agents de biodégradation des produits raffinés que nous pouvons avoir à traiter.

Le recours aux dispersants doit donc s'effectuer avec la plus grande prudence, et l'on doit sélectionner les produits « casseurs de molécules » qui permettent simplement une accélération des processus naturels.

On peut consulter le CEDRE pour la sélection de ces produits, ainsi que pour l'organisation de stages de formation à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures.

[www.cedre.fr](http://www.cedre.fr)